



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

A Précigné, le 3 novembre 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(en vertu des articles L.2121-10 et L 2121-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le
Jeudi 13 novembre 2025
à 20 H à la Mairie (*salle du conseil municipal*)
Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025
- Marché public :
 - Aménagement rue du collège : choix des entreprises
 - Installation photovoltaïque : avenant n° 1
- Finances
 - Tarifs 2026
 - Refacturation entretien – parcelles AN17 – AN19 – AN20
 - Demande de Subvention Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - Loyer appartement 5 rue A Louis Chevallier
 - Budget commune : décision modificative n° 1 (écriture d'ordre)
 - Budget commune : décision modificative n° 2
 - Budget production d'énergie : décision modificative n° 1
 - Budget commune : Admission en non-valeur – créances éteintes
 - Budget commune : Admission en non-valeur -- créances irrécouvrables
- Ressources Humaines :
 - Protection sociale complémentaire – participation employeur
 - Protection sociale complémentaire – convention de participation pour la couverture du risque santé des agents
 - Poste de Secrétaire Générale de Mairie
- Choix d'un nom de square / place rue du collège
- Choix d'un nom de lotissement
- Communauté de Communes du Pays Sabolien
 - Avis sur la proposition de périmètre délimité des abords des monuments historiques
 - Autopartage
- Installation de 2 bornes de recharge électrique
- Sarthe Habitat : rétrocession voirie et espaces verts Cité des Vergers
- Lotissement des Loges : rétrocession de la voirie (modification délibération du 19 juin 2025)
- Avis sur l'enquête publique portant sur la procédure de modification du PPRI du district de Sablé sur Sarthe
- Appartement 13 rue Alain de Rougé : fin d'occupation sans titre et reprise du logement de fonction
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses
 - Dispositif argent de poche : bilan vacances automne



Le Maire
Jean-François ZALESNY

En cas de besoin : Pouvoir joint